Cons FRC 705

L'ASSEMBLÉE NATIONALE AUX FRANÇAIS.

1790.

MLW 1424
and IV 1:32078

L'AMI DU BIEN NATIONAL

AUX FRANÇAIS.

1792.

L'ASSEMBLÉE NATIONALE AUX FRANÇAIS.

11 Février 1790.

L'ASSEMBLÉE NATIONALE s'avançant dans la carrière de ſes travaux, reçoit de toutes parts les félicitations des Provinces, des Villes, des Communautés, les témoignages de la joie publique, les acclamations de la reconnaiſſance; mais elle entend auſſi les murmures, les clameurs de ceux que bleſſent ou qu'affligent les coups portés à tant d'abus, à tant d'intérêts, à tant de préjugés. En s'occupant du bonheur de tous, elle s'inquiète des maux particuliers; elle pardonne à la prévention, à l'aigreur, à l'injuſtice; mais elle regarde comme un de ſes devoirs de vous prémunir contre les influences de la calomnie, & de détruire les vaines terreurs dont on chercherait à vous ſurprendre. Eh! que n'a-t-on pas tenté pour vous égarer, pour ébranler votre confiance! On a feint d'ignorer quel bien avait fait l'Aſſemblée Nationale: nous allons vous le rappeler. On a élevé des difficultés contre ce qu'elle a fait: nous allons y répondre. On a répandu des doutes, on a fait naître des inquiétudes ſur ce qu'elle fera: nous allons vous l'apprendre.

Qu'a fait l'Aſſemblée?

Elle a tracé d'une main ferme, au milieu des orages, les principes de la Conſtitution qui aſſure à jamais votre liberté.

Les Droits des hommes étaient méconnus, inſultés depuis des ſiècles ; ils ont été rétablis pour l'humanité entière, dans cette Déclaration qui ſera à jamais le cri de ralliement contre les oppreſſeurs, & la Loi des Légiſlateurs eux-mêmes.

La Nation avait perdu le droit de décréter & les Lois & les Impôts : ce droit lui a été reſtitué, & en même-temps ont été conſacrés les vrais principes de la Monarchie, l'inviolabilité du Chef auguſte de la Nation, & l'hérédité du Trône dans une famille ſi chère à tous les Français.

Nous n'avions que des États-Généraux : vous avez maintenant une Aſſemblée Nationale, & elle ne peut plus vous être ravie.

Des Ordres, néceſſairement diviſés & aſſervis à d'antiques prétentions, y dictaient les Décrets, & pouvaient y arrêter l'eſſor de la volonté Nationale. Ces Ordres n'exiſtent plus : tout a diſparu devant l'honorable qualité de Citoyen.

Tout étant devenu Citoyen, il vous fallait des Défenſeurs Citoyens ; & au premier ſignal on a vu cette Garde Nationale qui, raſſemblée par le patriotiſme, commandée par l'honneur, par-tout maintient ou ramène l'ordre, & veille avec un zèle infatigable, à la ſureté de chacun pour l'intérêt de tous.

Des priviléges ſans nombre, ennemis irréconciliables de tout bien, compoſaient tout notre Droit public : ils ſont détruits ; & à la voix de votre Aſſemblée, les Provinces les plus jalouſes des leurs, ont applaudi à leur chûte ; elles ont ſenti qu'elles s'enrichiſſaient de leur perte.

Une féodalité vexatoire, ſi puiſſante encore dans ſes derniers débris, couvrait la France entière : elle a diſparu ſans retour.

Vous étiez ſoumis, dans les Provinces, au régime d'une adminiſtration inquiétante : vous en êtes affranchis.

Des ordres arbitraires attentaient à la liberté des Citoyens : ils ſont anéantis.

Vous vouliez une organiſation complette des Municipalités : elle vient de vous être donnée ; & la création de tous ces Corps, formés par vos ſuffrages, préſente en ce moment, dans toute la France, le ſpectacle le plus impoſant.

En même-temps l'Aſſemblée Nationale a conſommé l'ouvrage de la nouvelle diviſion du Royaume, qui ſeule pouvait effacer juſqu'aux dernières traces des anciens préjugés ; ſubſtituer à l'amour-propre de Province l'amour véritable de la Patrie ; aſſeoir les baſes d'une bonne repréſentation, & fixer à-la-fois les droits de chaque homme & de chaque canton, en raiſon de leurs rapports avec la choſe publique : problême difficile, dont la ſolution était reſtée inconnue juſqu'à nos jours.

Dès long-temps vous déſiriez l'abolition de la vénalité des Charges de Magiſtrature : elle a été prononcée. — Vous éprouviez le beſoin d'une réforme, du-moins proviſoire, des principaux vices du Code criminel : elle a été décrétée, en attendant une réforme générale. — De toutes les parties du Royaume nous ont été adreſſées des plaintes, des demandes, des réclamations : nous y avons ſatisfait autant qu'il était en notre pouvoir. — La multitude des engagemens publics effrayait : nous avons conſacré les principes ſur la foi qui leur eſt due. — Vous redoutiez le pouvoir des Miniſtres : nous leur avons impoſé la Loi raſſurante de la Reſponſabilité.

L'impôt de la Gabelle vous était odieux : nous l'avons adouci d'abord, & nous vous en avons promis l'entière deſtruction : car il ne nous ſuffit pas que les impôts ſoient indiſpenſables pour les be-

ſoins publics, il faut encore qu'ils ſoient juſtifiés par leur égalité, leur ſageſſe, leur douceur.

Des penſions immodérées, prodiguées ſouvent à l'inſçu de votre Roi, vous raviſſaient le fruit de vos labeurs : nous avons jeté ſur elles un premier regard ſévère, & nous allons les renfermer dans les limites étroites d'une ſtricte juſtice.

Enfin, les finances demandaient d'immenſes réformes : ſecondés par le Miniſtre qui a obtenu votre confiance, nous y avons travaillé ſans relache, & bientôt vous allez en jouir.

Voilà notre ouvrage, Français, ou plutôt voilà le vôtre ; car nous ne ſommes que vos organes, & c'eſt vous qui nous avez éclairés, encouragés, ſoutenus dans nos travaux. Quelle époque que celle à laquelle nous ſommes enfin parvenus ! Quel honorable héritage vous allez tranſmettre à votre poſtérité ! Elevés au rang de Citoyens, admiſſibles à tous les emplois, Cenſeurs éclairés de l'Adminiſtration, quand vous n'en ſerez pas les dépoſitaires, ſûrs que tout ſe fait & par vous & pour vous, égaux devant la Loi, libres d'agir, de parler, d'écrire, ne devant jamais compte aux hommes, toujours à la volonté commune ; quelle plus belle condition ! Pourrait-il être encore un ſeul Citoyen, vraiment digne de ce nom, qui osât tourner ſes regards en arrière, qui voulût relever le débris dont nous ſommes environnés, pour en récompoſer l'ancien édifice !

Et pourtant, que n'a-t-on pas dit ? que n'a-t-on pas fait pour affaiblir en vous l'impreſſion naturelle que tant de biens devaient produire ?

Nous avons tout détruit, a-t-on dit : c'eſt qu'il fallait tout reconſtruire. Et qu'y a-t-il donc tant à regretter ? Veut-on le ſavoir ? Que ſur tous les objets réformés ou détruits, l'on interroge des hommes qui n'en profitaient pas ; qu'on interroge même la bonne foi des hommes qui en profitaient ;

qu'on écarte ceux-là qui, pour ennoblir les afflictions de l'intérêt personnel, prennent aujourd'hui pour objet de leur commisération, le sort de ceux qui, dans d'autres temps, leur furent si indifférens; & l'on verra si la réforme de chacun de ces objets ne réunit pas tous les suffrages, faits pour être comptés.

Nous avons agi avec trop de précipitation... & tant d'autres nous ont reproché d'agir avec trop de lenteur! Trop de précipitation! Ignore-t-on que c'est en attaquant, en renversant tous les abus à-la-fois, qu'on peut espérer de s'en voir délivré sans retour; qu'alors, & alors seulement, chacun se trouve intéressé à l'établissement de l'ordre; que les réformes lentes & partielles ont toujours fini par ne rien réformer; enfin, que l'abus que l'on conserve devient l'appui, & bientôt le restaurateur de tous ceux qu'on croyait avoir détruits?

Nos Assemblées sont tumultueuses.... Et qu'importe, si les Décrets qui en émanent sont sages? Nous sommes au-reste loin de vouloir présenter à votre admiration les détails de tous nos débats. Plus d'une fois nous en avons été affligés nous-mêmes; mais nous avons senti en même-temps qu'il était trop injuste de chercher à s'en prévaloir, & qu'après tout cette impétuosité était l'effet presqu'inévitable du premier combat qui se soit peut-être jamais livré entre tous les principes & toutes les erreurs.

On nous accuse d'avoir aspiré à une perfection chimérique.... Reproche bisarre, qui n'est, on le voit bien, qu'un vœu mal déguisé pour la perpétuité des abus. L'Assemblée Nationale ne s'est point arrêtée à ces motifs servilement intéressés ou pusillanimes: elle a eu le courage, ou plutôt, la raison de croire que les idées utiles, nécessaires au genre humain, n'étaient pas exclusivement destinées à orner les pages d'un livre, & que l'Etre suprême,

en donnant à l'homme la perfectibilité, apanage particulier de ſa nature, ne lui avait pas défendu de l'appliquer à l'ordre ſocial, devenu le plus univerſel de ſes intérêts, & preſque le premier de ſes beſoins.

Il eſt impoſſible, a-t-on dit, de régénérer une Nation vieille & corrompue... Que l'on apprenne qu'il n'y a de corrompu que ceux qui veulent perpétuer des abus corrupteurs, & qu'une Nation ſe rajeunit, le jour où elle a réſolu de renaître à la liberté. Voyez la génération nouvelle. Comme déjà ſon cœur palpite de joie & d'eſpérance! Comme ſes ſentimens ſont purs, nobles, patriotiques! Avec quel enthouſiaſme on la voit chaque jour briguer l'honneur d'être admiſe à prêter le ſerment de Citoyen!.... Mais pourquoi répondre à un auſſi miſérable reproche? L'Aſſemblée Nationale ſerait-elle donc réduite à s'excuſer de n'avoir pas déſeſpéré du Peuple Français?

On n'a encore rien fait pour le Peuple, a-t-on oſé dire..... Et c'eſt ſa cauſe qui triomphe par-tout. Rien fait pour le peuple! Et chaque abus que l'on a détruit, ne lui prepare-t-il pas, ne lui aſſure-t-il pas un ſoulagement? Etait-il un ſeul abus qui ne pesât ſur le Peuple?

Il ne ſe plaignait pas..... C'eſt que l'excès de ſes maux étouffait ſes plaintes..... Maintenant il eſt malheureux..... Dites plutôt: il eſt encore malheureux..... mais il ne le ſera pas long-temps; nous en faiſons le ſerment.

Nous avons détruit le Pouvoir exécutif... Non; dites le Pouvoir miniſtériel; & c'eſt lui qui détruiſait, qui ſouvent dégradait le Pouvoir exécutif. Le Pouvoir exécutif, nous l'avons éclairé en lui montrant ſes véritables droits; ſur-tout nous l'avons ennobli en le faiſant remonter à la véritable ſource de ſa puiſſance, la puiſſance du Peuple.

Il eſt maintenant ſans force... Contre la Conſti-

tution & la Loi : cela eſt vrai ; mais en leur faveur il ſera plus puiſſant qu'il ne le fût jamais.

Le Peuple s'eſt armé ..... Oui, pour ſa défenſe : il en avait beſoin. Mais, dans pluſieurs endroits, il en eſt réſulté des malheurs ..... Peut-on les reprocher à l'Aſſemblée Nationale ? peut-on lui imputer des déſaſtres dont elle gémit, qu'elle a voulu prévenir, arrêter par toute la force de ſes Décrets, & que va faire ceſſer ſans doute l'union déſormais indiſſoluble entre les deux Pouvoirs, & l'action irréſiſtible de toutes les forces nationales ?

Nous avons paſſé nos Pouvoirs : la réponſe eſt ſimple. Nous étions inconteſtablement envoyés pour faire une Conſtitution : c'était le vœu, c'était le beſoin de la France entière. Or, était-il poſſible de la créer, cette Conſtitution, de former un enſemble, même imparfait, de Décrets conſtitutionnels, ſans la plénitude des Pouvoirs que nous avons exercés ? Diſons plus : ſans l'Aſſemblée Nationale, la France était perdue ; ſans le principe qui ſoumet tout à la pluralité des ſuffrages libres, & qui a fait tous nos Décrets, il eſt impoſſible de concevoir une Aſſemblée Nationale ; il eſt impoſſible de concevoir, nous ne diſons pas une Conſtitution, mais même l'eſpoir de détruire irrévocablement le moindre des abus. Ce principe eſt d'éternelle vérité : il a été reconnu dans toute la France ; il s'eſt reproduit de mille manières dans ſes nombreuſes Adreſſes d'adhéſion, qui rencontraient ſur toutes les routes cette foule de libelles, où l'on nous reproche d'avoir excédé nos Pouvoirs. Ces Adreſſes, ces félicitations, ces hommages, ces ſermens patriotiques, quelle confirmation de ces Pouvoirs que l'on voulait nous conteſter !

Tels ſont, Français, les reproches que l'on fait à vos Repréſentans dans cette foule d'écrits coupables, où l'on affecte le ton d'une douleur citoyenne. Ah ! vainement on s'y flatte de nous décourager :

notre courage redouble ; vous ne tarderez pas à en reſſentir les effets.

L'Aſſemblée va vous donner une Conſtitution Militaire qui, compoſant l'Armée de Soldats-Citoyens, réunira la valeur qui défend la Patrie, & les vertus civiques qui la protègent ſans l'effrayer.

Bientôt elle vous préſentera un ſyſtême d'impoſitions, qui ménagera l'agriculture & l'induſtrie, qui reſpectera enfin la liberté du Commerce ; un ſyſtème qui, ſimple, clair, aiſément conçu de tous ceux qui payent, déterminera la part qu'ils doivent, rendra facile la connaiſſance ſi néceſſaire de l'emploi des revenus publics, & mettra ſous les yeux de tous les Français le véritable état des Finances, juſqu'à préſent labyrinthe obſcur, où l'œil n'a pu ſuivre la trace des tréſors de l'Etat.

Bientôt un Clergé-Citoyen, ſouſtrait à la pauvreté comme à la richeſſe, modèle à-la-fois du riche & du pauvre, pardonnant les expreſſions injurieuſes d'un délire paſſager, inſpirera une confiance vraie, pure, univerſelle, que n'altérera ni l'envie qui outrage, ni cette ſorte de pitié qui humilie ; il fera chérir encore davantage la Religion, il en accroîtra l'heureuſe influence par des rapports plus doux & plus intimes entre les Peuples & les Paſteurs ; & il n'offrira plus le ſpectacle, que le patriotiſme du Clergé lui-même a plus d'une fois dénoncé dans cette Aſſemblée, de l'oiſiveté opulente, & de l'activité ſans récompenſe.

Bientôt un ſyſtème de Lois criminelles & pénales, dictées par la raiſon, la juſtice, l'humanité, montrera, juſques dans la perſonne des victimes de la Loi, le reſpect dû à la qualité d'homme, reſpect ſans lequel on n'a pas le droit de parler de morale.

Un Code de Lois civiles, confié à des Juges déſignés par votre ſuffrage, & rendant gratuite-

ment la juſtice, fera diſparaître toutes ces Lois obſcures, compliquées, contradictoires, dont l'incohérence & la multitude ſemblaient laiſſer, même à un Juge intègre, le droit d'appeler juſtice ſa volonté, ſon erreur, quelquefois ſon ignorance; mais juſqu'à ce moment vous obéirez religieuſement à ces mêmes Lois, parce que vous ſavez que le reſpect pour toute Loi, non encore révoquée, eſt la marque diſtinctive du vrai Citoyen.

Enfin nous terminerons nos travaux par un Code d'inſtruction & d'éducation Nationale, qui mettra la Conſtitution ſous la ſauve-garde des générations naiſſantes; & faiſant paſſer l'inſtruction civique par tous les degrés de la repréſentation, nous tranſmettrons, dans toutes les claſſes de la ſociété, les connaiſſances néceſſaires au bonheur de chacune de ces claſſes, en même-temps qu'à celui de la ſociété entière.

Voyez, Français, la perſpective de bonheur & de gloire qui s'ouvre devant vous. Il reſte encore quelques pas à faire, & c'eſt où vous attendent les détracteurs de la révolution. Défiez-vous d'une impétueuſe vivacité, redoutez ſur-tout les violences, car tout déſordre peut devenir funeſte à la liberté. Vous chériſſez cette liberté; vous la poſſédez maintenant: montrez-vous dignes de la conſerver; ſoyez fidelles à l'eſprit, à la lettre des Décrets de vos Repréſentans, acceptés ou ſanctionnés par le Roi; diſtinguez ſoigneuſement les droits abolis ſans rachat, & les droits rachetables, mais encore exiſtans. Que les premiers ne ſoient plus exigés, mais que les ſeconds ne ſoient point refuſés. Songez aux trois mots ſacrés qui garantiſſent ces Décrets: LA NATION, LA LOI, LE ROI. La Nation, c'eſt vous: la Loi, c'eſt encore vous; c'eſt votre volonté: le Roi, c'eſt le gardien de la Loi. Quels que ſoient les menſonges qu'on prodigue, comptez ſur cette union. C'eſt le Roi qu'on

trompait : c'eſt vous qu'on trompe maintenant, & la bonté du Roi s'en afflige ; il veut préſerver ſon Peuple des flatteurs qu'il a éloignés du Trône ; il en défendra le berceau de ſon fils : car, au milieu de vos Repréſentans, il a déclaré qu'il faiſait de l'héritier de la Couronne le gardien de la Conſtitution,

Qu'on ne nous parle plus de deux partis. Il n'en eſt qu'un : nous l'avons tous juré ; c'eſt celui de la Liberté. Sa victoire eſt sûre, atteſtée par les conquêtes qui ſe multiplient tous les jours. Laiſſez d'obſcurs blaſphémateurs prodiguer contre nous les injures, les calomnies ; penſez ſeulement que s'ils nous louaient, la France ſerait perdue. Gardez-vous ſur-tout de réveiller leurs eſpérances par des fautes, par des déſordres, par l'oubli de la Loi. Voyez comme ils triomphent de quelques délais dans la perception de l'Impôt. Ah ! ne leur préparez pas une joie cruelle ! Songez que cette dette... Non ce n'eſt plus une dette : c'eſt un tribut ſacré, & c'eſt la Patrie maintenant qui le reçoit pour vous, pour vos enfans ; elle ne le laiſſera plus prodiguer aux déprédateurs qui voudraient voir tarir pour l'Etat le Tréſor public, maintenant tari pour eux : ils aſpiraient à des malheurs qu'a prévenus, qu'a rendus impoſſibles la bonté magnanime du Roi. Français, ſecondez votre Roi ; par un ſaint & immuable reſpect pour la Loi, défendez contre eux ſon bonheur, ſes vertus, ſa véritable gloire ; montrez qu'il n'eût jamais d'autres ennemis que ceux de la Liberté, montrez que pour elle & pour lui votre conſtance égalera votre courage, que pour la Liberté dont il eſt le garant, on ne ſe laſſe point, on eſt infatigable. Votre laſſitude était le dernier eſpoir des ennemis de la révolution ; ils le perdent : pardonnez-leur d'en gémir ; & déplorez, ſans les haïr, ce reſte de faibleſſe, toutes ces misères de l'humanité. Cherchons, diſons même

ce qui les excuſe. Voyez quel concours de cauſes a dû prolonger, entretenir, preſque éterniſer leur illuſion. Eh ! Ne faut-il pas quelque temps pour chaſſer de ſa mémoire les fantômes d'un long rêve, les rêves d'une longue vie ? Qui peut triompher en un moment des habitudes de l'eſprit, des opinions inculquées dans l'enfance, entretenues par les formes extérieures de la ſociété, long-temps favoriſées par la ſervitude publique qu'on croyait éternelle, chères à un genre d'orgueil qu'on impoſait comme un devoir, enfin miſes ſous la protection de l'intérêt perſonnel qu'elles flattaient de tant de manières. Perdre à-la-fois ſes illuſions, ſes eſpérances, ſes idées les plus chéries, une partie de ſa fortune : eſt-il donné à beaucoup d'hommes de le pouvoir ſans quelques regrets, ſans des efforts, ſans des réſiſtances d'abord naturelles, & qu'enſuite un faux point d'honneur s'impoſe quelquefois à lui-même ? Eh ! ſi dans cette claſſe naguères ſi favoriſée, il s'en trouve quelques-uns qui ne peuvent ſe faire à tant de pertes à-la-fois, ſoyez généreux, ſongez que, dans cette même claſſe, il s'eſt trouvé des hommes qui ont oſé s'élever à la dignité de Citoyens, intrépides défenſeurs de vos droits, & dans le ſein même de leur famille, oppoſant à leurs ſentimens les plus tendres, le noble enthouſiaſme de la Liberté.

Plaignez, Français, les victimes aveugles de tant de déplorables préjugés ; mais, ſous l'empire des Lois, que le mot de vengeance ne ſoit plus prononcé. Courage, perſévérance, généroſité, les vertus de la Liberté, nous vous le demandons au nom de cette Liberté ſacrée, ſeule conquête digne de l'homme, digne de vous ; par les efforts, par les ſacrifices que vous avez faits pour elle, par les vertus qui ſe ſont mêlées aux malheurs inſéparables d'une grande révolution, ne retardez point, ne déshonorez point le plus bel ouvrage,

dont les annales du monde nous aient transmis la mémoire. Qu'avez-vous à craindre ? Rien, non rien, qu'une funeste impatience : encore quelques momens..... C'est pour la Liberté ! Vous avez donné tant de siècles au Despotisme ! Amis, Citoyens, une patience généreuse au-lieu d'une patience servile. Au nom de la Patrie, vous en avez une maintenant ; au nom de votre Roi, vous avez un Roi : il est à vous ; non plus le Roi de quelques milliers d'hommes, mais le Roi des Français..... de tous les Français. Qu'il doit mépriser maintenant le despotisme ! qu'il doit le haïr ! ROI D'UN PEUPLE LIBRE, comme il doit reconnaître l'erreur de ces illusions mensongères, qu'entretenait sa Cour qui se disait son Peuple ! Prestiges répandus autour de son berceau, enfermés comme à dessein dans l'éducation Royale, & dont on a cherché, dans tous les temps, à composer l'entendement des Rois pour faire, des erreurs de leurs pensées, le patrimoine des Cours. Il est à vous : qu'il nous est cher ! Ah ! depuis que son Peuple est devenu sa Cour, lui refuserez-vous la tranquillité, le bonheur qu'il mérite ? Désormais, qu'il n'apprenne plus aucune de ces scènes violentes, qui ont tant affligé son cœur ; qu'il apprenne, au-contraire, que l'ordre renaît, que par-tout les propriétés sont respectées, défendues ; que vous recevez, que vous placez sous l'Egide des Lois, l'innocent, le coupable. . . . . De coupable ! il n'en est point, si la Loi ne l'a prononcé. Ou plutôt, qu'il apprenne encore, votre vertueux Monarque, quelques-uns de ces traits généreux, de ces nobles exemples qui déjà ont illustré le berceau de la Liberté Française..... Étonnez-le de vos vertus, pour lui donner plutôt le prix des siennes, en avançant pour lui le moment de la tranquillité publique & le spectacle de votre félicité.

Pour nous, poursuivant notre tâche laborieuse, voués, consacrés au grand travail de la Constitution, votre ouvrage autant que le nôtre, nous le terminerons, aidés de toutes les lumières de la France; & vainqueurs de tous les obstacles, satisfaits de notre conscience, convaincus, & d'avance heureux de votre prochain bonheur, nous placerons entre vos mains ce dépôt sacré de la Constitution, sous la garde des vertus nouvelles, dont le germe, enfermé dans vos ames, vient d'éclore aux premiers jours de la Liberté. *Signé* BUREAUX DE PUZY, *Président*; LABORDE DE MEREVILLE; l'Abbé EXPILLY; le Vicomte DE NOAILLES; GUILLOTIN; le Baron DE MARGUERITES; le Marquis DE LA COSTE, *Secrétaires*.

A TOULOUSE, de l'Imprimerie de N.-ÉTIENNE SENS.